

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	43

N° 15/2019

OBJET : Gymnase de Cintegabelle : Plan de financement prévisionnel

L'an deux mille dix-neuf et le 8 janvier à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 21 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Serge DEMANGE, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Serge BAURENS, M. Pascal BAYONI à M. Dominique BLANCHOT, M. Philippe FOURMENTIN à M. Jean-Claude BLANC, M^{me} Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, M. Franck MUNIGLIA à M^{me} Céline GABRIEL, M. Michel COURTIADÉ à M^{me} Sabine PARACHE.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Joël MASSACRIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a approuvé le projet de construction d'un gymnase intercommunal à Cintegabelle et a autorisé le lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre par délibération en date du 11 septembre 2018.

Il rappelle également que le Conseil Départemental de la Haute-Garonne va construire un nouveau collège d'une capacité de 400 élèves extensible à 600 élèves. Celui-ci sera implanté non loin du groupe scolaire, de l'ASEI et des équipements sportifs à l'ouest du centre-bourg de la commune.

L'ouverture de ce collège est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

Par convention avec le Conseil Départemental, la CCBA s'est engagée, dans le cadre de sa compétence "construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs", à construire un gymnase devant recevoir les élèves du nouveau collège pour les activités sportives.

Ce gymnase accueillera aussi la population de Cintegabelle pour des activités sportives hors temps scolaire.

A ce titre, un dossier de demande de subvention au titre de la DETR va être déposé au cours du mois de janvier 2019.

Il est proposé d'acter le plan de financement prévisionnel ci-dessous. Les montants sont à ce jour inconnus car les demandes de subvention sont en cours d'identification ou d'instruction.

L'objectif est de répondre aux exigences de la commission chargée d'instruire les dossiers DETR, à savoir identifier les sources de financements potentiels.

Le coût total **prévisionnel** du projet sera d'environ 1 500 000.00€

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Montant
DETR : équipements publics	Taux d'intervention maximal : 30 % soit 450 000 € <i>Plafond de subvention : 500 000 €</i>
Département	<i>A déterminer</i>
Région	<i>A déterminer</i>
Emprunt	1 050 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'acter le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

AUTORISE le Président à rechercher tous les financements possibles pour la réalisation de ce projet et à présenter les dossiers de demande de subvention,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS